

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 19 décembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

PERSONNES ÂGÉES

M. LePage

L'hon. M^{me} Shephard

M. LePage

L'hon. M^{me} Shephard

IMMUNISATION

M. McKee

L'hon. M. Cardy

M. McKee

L'hon. M. Cardy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ÉDUCATION

M. C. Chiasson
L'hon. M. Cardy
M. C. Chiasson
L'hon. M. Cardy
L'hon. M. Cardy
M. C. Chiasson
L'hon. M. Cardy

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Mitton
L'hon. M. Higgs
M^{me} Mitton
L'hon. M. Higgs

TERRAINS BOISÉS PRIVÉS

M. DeSaulniers
L'hon. M. Holland
M. DeSaulniers
L'hon. M. Holland

ÉCOLES

M. Harvey
L'hon. M. Cardy
M. Harvey
L'hon. M. Cardy

FISCALITÉ

L'hon. M. Higgs
M. Savoie
M. K. Arseneau
L'hon. M. Higgs

[Traduction]

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Melanson (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Hier, une nouvelle page a été écrite dans les manuels d'histoire du Nouveau-Brunswick : nous sommes devenus la province la plus pauvre du pays. Monsieur le président, savez-vous qui est l'auteur de cette page? C'est le premier ministre du Nouveau-Brunswick, le premier ministre Higgs. Au titre de l'héritage laissé par le premier ministre Higgs, il y aura le fait que le Nouveau-Brunswick est devenu la province la plus pauvre du Canada.

Monsieur le président, le premier ministre n'a aucune vision pour notre province. Il se préoccupe beaucoup du fonctionnement. Les gens du Nouveau-Brunswick et nous ne sommes au courant d'aucun plan de développement économique. Le premier ministre a saigné à blanc ONB. Il s'est débarrassé des droits de scolarité gratuits. Nous ne savons pas dans quelle direction s'en va la province d'un point de vue économique. Le premier ministre pourrait-il, une fois pour toutes, nous dire et dire aux gens qui écoutent en quoi consiste notre plan de développement économique?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, Monsieur le président, il est toujours intéressant d'observer les gens d'en face parler du bilan de la période où ils étaient au pouvoir et de son incidence sur notre province. Voilà où nous en sommes à l'heure actuelle. Nous essayons de nous remettre du bilan en matière de dépenses le plus extravagant qui soit, un bilan qui n'aurait cessé de s'alourdir si les gens d'en face étaient encore au pouvoir. Après tout, ils ont promis de nouvelles dépenses de l'ordre de 1,8 milliard de dollars. D'où seraient venues les recettes fiscales pour permettre ces dépenses, Monsieur le président? Notre province est déjà celle où les taxes et impôts sont les plus élevés.

Nous savons comment les paiements de péréquation sont calculés. Je pense que je vais parler de la période utilisée pour calculer les paiements, car ce que le député d'en face doit comprendre, selon moi, c'est comment fonctionne la formule et quelle période est utilisée dans le calcul du montant du paiement pour l'année suivante. Je pense que le député d'en face serait peut-être étonné d'apprendre que le calcul ne porte pas forcément que sur le rendement de la dernière année, Monsieur le président. Il s'agit d'une combinaison d'éléments. Il faut toujours en être conscient. Bien sûr, lorsqu'il est question des mesures de rendement et de leur calcul, selon moi, ce que nous devrions aussi comprendre, c'est pourquoi une province qui génère un excédent de 4 milliards de dollars reçoit une part de 13 milliards d'un transfert de 19 milliards. La formule n'est peut-être pas tout à fait bonne, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Melanson (Dieppe, L) : Monsieur le président, comme d'habitude, le premier ministre utilise la stratégie visant à blâmer tous les autres. Il a blâmé le gouvernement fédéral et le premier ministre Trudeau. Il a blâmé notre gouvernement. Il blâme les ouvriers et les syndicats. Au bout du compte, quand assumera-t-il ses responsabilités de premier ministre et quand essaiera-t-il d'effacer la page d'histoire qu'il a écrite hier, faisant que le Nouveau-Brunswick est malheureusement devenu la province canadienne la plus pauvre?

Au bout du compte, nous n'avons pas encore un plan de croissance économique. Oui, nous voulons voir de l'investissement provenant du secteur privé, mais il doit y avoir un équilibre entre les secteurs public et privé. Nous ne voyons aucun résultat par ce gouvernement en matière de croissance économique et de création d'emplois. Quand le premier ministre arrêtera-t-il de blâmer les autres et quand assumera-t-il ses responsabilités, soit d'élaborer et de dévoiler un plan de croissance économique?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que nous avons assumé dès le premier jour nos responsabilités en nous occupant du gâchis dont nous avons hérité. Nous avons commencé tout de suite en assainissant nos finances afin d'éviter de payer plus d'intérêts et de gaspiller plus d'argent. Nous avons aussi commencé à examiner des projets qui ne génèrent pas de retombées économiques, Monsieur le président, comme la cale sèche à Bas-Caraquet — un projet qui a été financé par le gouvernement et qui a ensuite pris la mer pour faire concurrence à notre chantier naval à Bas-Caraquet — et des projets du genre, dans le cadre desquels des infrastructures sont construites et de l'argent est investi seulement pour créer des emplois, mais sans avenir durable à long terme en perspective.

Monsieur le président, le concept est intéressant, et j'admets qu'il peut être difficile à comprendre pour certaines personnes. Il s'agit de constituer des équipes et d'établir des réseaux dans diverses collectivités, comme dans le cas des efforts concertés en cours dans la région de Belledune, afin de trouver une solution à long terme pour une industrie qui a fermé ses portes après de nombreuses années d'activités fructueuses. Nous nous employons à trouver cette solution avec la collectivité, qui a tenu des salons de l'emploi, et nous travaillons en étroite collaboration avec elle pour y arriver. La solution visera cependant un avenir durable à long terme, pas un gain politique à court terme, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, L) : Monsieur le président, je n'ai pas encore entendu parler d'un plan de croissance économique. J'ai bien entendu le premier ministre formuler quelques critiques et ne pas assumer ses responsabilités. À ma connaissance, dans ses états financiers vérifiés de 2017-2018, la vérificatrice générale a indiqué qu'un excédent de



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

67 millions de dollars avait été dégagé, mais le premier ministre n'était pas au pouvoir à l'époque. Nous étions au pouvoir, Monsieur le président. C'est grâce à la création d'emplois et à la croissance économique que nous ne passerons plus à l'histoire en tant que province la plus pauvre qui soit. Le premier ministre devrait mettre cartes sur table. Il devrait présenter son plan pour que tout le monde sache quels secteurs économiques il veut faire croître et quelles compagnies seront prises en compte ou même quels investissements seront faits, car les prévisions ne sont pas bonnes. Monsieur le premier ministre, mettez cartes sur table. Dites-le-nous. Quel est votre plan?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je veux revenir sur la question de la péréquation. Vous savez, j'ai ici une note qui indique que les paiements de péréquation sont calculés selon une moyenne mobile sur trois ans, avec deux années de décalage. N'est-ce pas intéressant? Vous voudrez peut-être examiner la façon exacte dont le calcul est effectué, car cela met le tout en perspective, Monsieur le président.

Là n'est toutefois pas la question. Il s'agit de la façon dont nous bâtissons une économie fondée sur des bases solides. Les bases que nous jetons consistent à travailler avec ONB pour établir un nouveau mandat, lequel commencera au début de la nouvelle année. Savez-vous comment ONB établit un nouveau mandat? L'organisme travaille avec des entreprises et des gens des quatre coins de la province pour tracer une voie à suivre durable. Le seul plan qu'avait le gouvernement libéral consistait à dépenser de l'argent : construire un palais de justice que nous n'avions pas besoin de construire à ce moment-là, construire une route que nous n'avions pas besoin de construire et construire un musée à Saint John sans aucun véritable plan autre que celui de créer des emplois. Partout dans la province, de l'argent a été consacré à droite et à gauche pour faire croire aux gens qu'il y avait du développement économique. Où en sommes-nous? Notre taux de croissance économique est de 1 %, Monsieur le président, 1 %.

M. Melanson (Dieppe, L) : Je n'ai rien entendu ce matin de la part du premier ministre qui changera le fait que ce dernier passera à l'histoire comme le premier ministre qui était en poste lorsque le Nouveau-Brunswick est devenu la province la plus pauvre du pays.

La somme de 16 millions de dollars avait été investie dans l'édifice du Centenaire et le nouveau palais de justice, et le plan d'affaires à cet égard visait à économiser de l'argent pendant de nombreuses années, mais le premier ministre a vendu l'édifice 4 millions. Je ne vois pas en quoi l'analyse de rentabilisation est viable pour cet édifice.

Cela dit, Monsieur le président, je veux savoir ce que le premier ministre a à dire. Quand déposera-t-il ou rendra-t-il public un véritable plan de développement économique? Quels secteurs de notre économie seront ciblés afin d'attirer des investissements du secteur privé, de remédier à la pénurie de main-d'oeuvre, de stimuler la croissance et d'accroître la prospérité pour nous tous au Nouveau-Brunswick? Quand cela se produira-t-il, Monsieur le premier ministre?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : C'est très bien de voir le député d'en face s'animer ce matin, car il a été un peu assoupi ces derniers temps. C'est très bien. Il est cependant intéressant que vous vouliez prendre le palais de justice et l'édifice du Centenaire comme exemples. Quel était le plan à cet égard, Monsieur le président? Quand j'ai demandé quel était le plan concernant l'édifice du Centenaire, j'ai entendu : Eh bien, nous en ferons peut-être un immeuble de bureaux. J'ai demandé : Le gouvernement a-t-il besoin d'autres locaux pour bureaux? J'ai entendu : Eh bien, non, en fait, nous viderions des bâtiments un peu partout à Fredericton pour remplir celui-ci. Tout comme au centre-ville de Saint John, nous aurions beaucoup de bâtiments vides.

Monsieur le président, grâce au plan qui est actuellement en vigueur, les investisseurs ont payé l'édifice 4 millions de dollars et y investiront 46 millions — je pense que c'est le bon chiffre —, et il s'agit entièrement de fonds privés ; pas de subventions, rien, Monsieur le président. Ce n'est que le début. Vous verrez d'autres cas où le gouvernement ne financera pas notre économie. Quand les Libéraux étaient au pouvoir, la stratégie d'investissement consistait à faire correspondre les investissements du secteur public à ceux du secteur privé. Cela n'est pas une stratégie, Monsieur le président. Les dépenses du secteur public ne devraient pas dépasser celles du secteur privé.

[Original]

PERSONNES ÂGÉES

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Il y a 18 mois, le gouvernement provincial précédent a négocié une importante entente avec Ottawa. En raison du vieillissement de notre population, le gouvernement a octroyé au Nouveau-Brunswick un montant de 75 millions pour des initiatives de recherche sur la façon de mieux aider les personnes âgées dans leur foyer, dans leur collectivité et dans les établissements de soins.

Nous sommes maintenant à mi-chemin de cette période de trois ans, et le gouvernement actuel n'a annoncé que deux projets : un de 450 000 \$ et un autre réalisé en collaboration avec l'Université de Moncton et dont nous ne connaissons toujours pas le montant, puisque le communiqué du gouvernement n'en fait aucune mention.

Monsieur le président, ma question s'adresse à la ministre du Développement social : Qu'avez-vous fait de cet argent provenant d'Ottawa, qui devait servir à régler l'un des plus grands défis de cette province?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Je suis très fier de dire que d'autres annonces seront faites très prochainement. Comme vous le savez, il s'agit d'un long processus. Il nous faut du temps pour recevoir les demandes qui sont ensuite envoyées aux quatre coins du Canada à des analystes titulaires de doctorat qui décident quels projets profiteront le plus à nos démarches. Ainsi, Monsieur le président, la deuxième série de projets a fait l'objet d'analyses. Le Cabinet les examine maintenant, et ils seront très bientôt approuvés et annoncés. Des dispositions à cet égard sont prises à l'heure actuelle.

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Nous aimons voir le gouvernement actuel s'occuper de longs processus. Nous l'avons aussi observé hier dans le cas du projet de loi 17.

[Original]

Nous sommes maintenant à mi-chemin dans cet accord de trois ans et nous n'utilisons pas du tout cet argent. Chaque jour, le premier ministre se lève et parle du vieillissement de la population et du fait qu'il a besoin de l'aide d'Ottawa dans ce dossier. Oui, plus d'aide pourrait nous être utile, mais le premier ministre était-il au courant de cet accord négocié avec le gouvernement libéral précédent? Est-ce de l'argent du fédéral — 75 millions de dollars — que la province doit investir dans des projets de recherche qui nous aideront à mieux prendre soin de nos personnes âgées? Monsieur le premier ministre, pourquoi n'utilisez-vous pas cet argent?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Eh bien, encore une fois, Monsieur le président, les gens de l'ancien gouvernement ont établi le processus. Vous savez, nous sommes arrivés au pouvoir en novembre de l'année dernière, et la première série d'annonces avait déjà été faite. Le deuxième appel de propositions a été lancé. Le Projet pilote sur les aînés en santé est très visible partout dans la province. Je suis contente de dire qu'un très grand nombre de demandes ont été présentées. Ces demandes ont été envoyées à nos analystes, qui nous les ont renvoyées, et le ministère a pris des décisions. Je suis contente de dire que 19 lettres, que je dois signer cette semaine, se trouvent sur mon bureau à l'heure actuelle. Elles seront signées aujourd'hui, puis elles seront envoyées. Nous ferons ensuite une annonce concernant ces projets très bientôt.

IMMUNISATION

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Je pose ma question au ministre de l'Éducation, et elle porte sur le projet de loi 11. À mon avis, nous avons très bien réussi des deux côtés de la Chambre à modérer les propos au sujet de ce projet de loi et, selon moi, nous voulons tous faire vacciner plus d'enfants. La question porte sur la meilleure façon de procéder. Étant donné que le projet de loi ne sera pas adopté avant notre congé des fêtes, le ministre dirait-il à la Chambre si nous pouvons nous attendre à recevoir de meilleures données quant à l'étendue du problème lorsque la Chambre se réunira de nouveau?

[Original]

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Merci beaucoup pour la question. Oui, absolument. Comme nous l'avons déjà dit à la Chambre, chaque année, un douzième de nos élèves font leur entrée dans le système scolaire. Ce sont de nouveaux élèves — c'est clair — qui entrent en 1^{re} année.

Alors, nous avons pu prendre les informations de tous les élèves qui ont fait leur entrée dans le système scolaire en septembre dernier. Nous avons besoin d'une période d'à peu près trois mois pour compiler toutes ces informations. Nous allons absolument présenter ces informations. Tout cela sera disponible. Je serai absolument heureux de partager l'information avec tous les parlementaires, en mars prochain, quand nous serons de retour au travail ici.

Avant cela, si des parlementaires sont intéressés à avoir une discussion sur l'information qui est présentée dans le système cette année ou sur d'autres informations, je serai absolument heureux de partager cela avec tous les partis. Merci beaucoup pour la question.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Oui, nous pensons que cette information est très nécessaire et importante. Nous espérons que cette information sera fournie à la Chambre, ici, pour que tout le monde puisse prendre en considération tous les facteurs pour arriver à une bonne décision.

Également, de nombreux experts ont déclaré que l'un des meilleurs moyens de faire vacciner davantage d'enfants était l'éducation. Le ministère prévoit-il faire plus que ce qu'il fait actuellement pour éduquer le public sur les avantages de la vaccination? Je dirais que, pour régler le problème, nous devrions immédiatement intensifier nos efforts en ce sens. Que prévoit le ministère à cet égard, Monsieur le président?

[Traduction]

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie beaucoup le député d'en face de la question. En effet, je pense que, même si la situation internationale démontre très clairement que l'éducation à elle seule ne nous assure pas de pouvoir protéger les personnes les plus vulnérables, en particulier les élèves de notre système scolaire, nous pouvons néanmoins toujours faire mieux au chapitre de l'éducation. J'ai donc demandé à des gens du ministère de chercher à déterminer comment nous pourrions renforcer notre programme d'études sur la santé afin qu'il contienne davantage de renseignements au sujet des vaccins, de leur mode d'action et de la raison pour laquelle ils sont importants.

La députée de Memramcook-Tantramar m'a parlé de l'importance de renforcer les programmes d'information. Je me réjouis du soutien et, plus encore, des idées des parlementaires concernant les façons dont nous pouvons renforcer le projet de loi pour qu'il atteigne son objectif, qui est, je le sais, non partisan, mais commun à tous les parlementaires, soit celui de nous assurer que les enfants les plus vulnérables sont protégés. À l'heure actuelle, des enfants du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas aller à l'école en raison des actions d'autres personnes qui mettent leur vie en danger. Assurons-nous de les défendre. Je suis ouvert à tout moyen d'y parvenir. Je remercie le député d'en face de la question.

ÉDUCATION

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L) : Merci, Monsieur le président. Plus tôt cet automne, on a beaucoup parlé d'éventuelles réformes de l'éducation. Le personnel enseignant a affirmé haut et fort qu'il en avait assez des gouvernements successifs qui apportent des changements importants au système sans démontrer clairement que ces changements amélioreront la situation. Je pense que le souhait du ministre d'éliminer les niveaux scolaires pourrait être considéré comme un changement important. J'aimerais aussi dire qu'il n'existe aucune preuve concrète démontrant que la mesure améliorera les résultats de nos élèves. Le ministre aurait-il l'obligeance de faire le point à la Chambre en indiquant si les niveaux scolaires seront éliminés dans les écoles du Nouveau-Brunswick pendant l'année scolaire 2020-2021?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je pense que le député d'en face n'a peut-être pas très bien compris la nature des réformes présentées ni leur genèse. Les idées viennent du personnel enseignant du Nouveau-Brunswick. Elles s'inspirent d'idées déjà exploitées dans des classes du Nouveau-Brunswick. Les idées en question produisent déjà exactement le genre de résultats fondés sur des données probantes auxquels le député d'en face dit s'intéresser. Si j'avais l'occasion d'en discuter

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

avec le député d'en face dans mon bureau, je pourrais peut-être lui fournir de plus amples renseignements à cet égard. Je reste disposé à l'accueillir en tout temps.

En ce qui concerne les plans prévus pour l'année prochaine, si le député d'en face avait d'abord lu le livre vert, il saurait que nous ne parlons pas de procéder ainsi dans l'ensemble de la province. Nous parlons d'inviter les écoles qui souhaitent participer à la démarche à éliminer les niveaux de la maternelle à la deuxième année et à les remplacer par un milieu plus ouvert et inclusif qui sera meilleur pour tous les élèves. L'idée en question est déjà appliquée dans certaines écoles du Nouveau-Brunswick. Cela fonctionne bien. Voilà le plan. Nous sommes fortement sollicités par les écoles et le personnel enseignant, que le député d'en face dit écouter. Je ne sais pas à qui il parle, étant donné que le personnel enseignant vient me voir pour me dire : Inscrivez-nous ; faites-nous participer, car nous sommes prêts à agir. J'ai hâte de travailler avec le député d'en face à cet égard.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L) : Le ministre estime qu'il est important d'adopter un ton condescendant quand il répond à une question. Je comprends, et cela ne me dérange pas. Il faut s'y faire. À quel point les changements seront-ils généralisés? Viseront-ils toutes les écoles ou seulement un petit nombre? Viseront-ils le secteur francophone ou le secteur anglophone? Je pense que, si des changements s'annoncent, les parents voudront savoir s'ils auront une incidence sur leurs enfants. Quand les détails seront-ils connus?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je vais faire de mon mieux pour répondre d'un ton calme et rassurant pour ne pas causer d'émoi sur les bancs d'en face.

(Exclamations.)

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci. Parler lentement n'a jamais été mon fort, mais je vais faire de mon mieux pour le député d'en face.

Pour répondre à la question, je suis obligé de répéter un peu ma réponse précédente et j'espère que le député d'en face ne considérera pas la répétition comme un acte de condescendance. Toutefois, j'ai très clairement indiqué que, au titre du programme, les écoles intéressées sont invitées à s'inscrire pendant les prochains mois. Nous déterminerons les écoles qui pourront participer au programme selon l'intérêt exprimé par les gens que nous écoutons, soit les enseignants dans nos écoles, et à qui nous tenons. D'ailleurs, je les apprécie plus que tout autre membre des services publics de la province parce qu'ils sont chargés de préparer la prochaine génération. Les écoles et les programmes seront déterminés...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L) : Le ministre a beaucoup de difficulté à faire preuve de respect envers quiconque. Nous l'avons compris en suivant ses comptes de médias sociaux. Le ministre a du mal à respecter quiconque, surtout les personnes qui s'opposent à tout ce qu'il croit être juste.

Je pense que la plupart des experts s'accordent sur le fait que l'enfant qui arrive à l'école en étant disposé à apprendre aura de meilleurs résultats. Il faut donc mettre l'accent sur l'éducation de la petite enfance, la réduction de la pauvreté et des mesures simples comme la saine alimentation des enfants. Si nous tenions vraiment à améliorer la situation, ne serions-nous pas mieux servis en concentrant nos efforts sur l'éducation de la petite enfance plutôt qu'en nous ingérant de façon infondée dans la composition des classes?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, même si je remercie le député d'en face de la question, celle-ci déçoit quelque peu puisque le député d'en face vient de souligner un programme que le gouvernement actuel a fièrement et ouvertement soutenu, et ce, de façon répétée, c'est-à-dire le programme d'éducation de la petite enfance du gouvernement précédent. Nous avons élargi le programme. Nous l'avons étendu. Nous nous sommes appuyés sur un programme qui fonctionnait parce qu'il avait été bien conçu, et tout le mérite revient aux gens d'en face qui ont fait partie de l'équipe. Le mérite revient au député de Bathurst pour son travail à l'égard des programmes en question, car il s'agit d'un beau travail. Nous n'avons aucun problème. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons aucun problème à reconnaître le mérite de chacun. Nous n'avons absolument aucun problème à travailler avec d'autres personnes afin d'atteindre les meilleurs résultats pour les élèves de la province.

Oui, nous poursuivrons donc notre travail dans le domaine de l'éducation de la petite enfance. Encore une fois, je demande au député d'en face, s'il est bien question de respect, de faire preuve de respect envers le personnel enseignant du Nouveau-Brunswick qui n'essaie pas d'appliquer les idées non testées ou non éprouvées présentées dans le livre vert du gouvernement, mais bien des idées qui fonctionnent.

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Merci, Monsieur le président. J'ai été contente d'entendre que le premier ministre de la province et le premier ministre du Canada avaient parlé lundi de financement des soins de santé pour Clinic 554. En octobre dernier, Clinic 554 a annoncé qu'elle devait fermer ses portes en raison de la loi provinciale qui empêche l'Assurance-maladie de couvrir les avortements effectués à l'extérieur d'un hôpital. Il est aussi bon de savoir que les soins de santé génésique étaient à l'ordre du jour de la rencontre, compte tenu du fait que le rapport annuel de Santé Canada indiquait que le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

manque de couverture au titre de l'Assurance-maladie pour les avortements effectués à Clinic 554 demeure préoccupant en raison du non-respect des conditions d'accessibilité et d'intégralité de la *Loi canadienne sur la santé*. Le premier ministre fournirait-il les détails de la discussion qu'il a eue avec le premier ministre du Canada au sujet de Clinic 554 et de l'accès aux soins de santé génésique au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie de la question. Oui, nous avons abordé un certain nombre de sujets. Pour ce qui est de la situation actuelle, Clinic 554 a aussi fait l'objet de discussions. Nous avons parlé du respect de la *Loi canadienne sur la santé*. Nous avons parlé du souci de ne pas créer de précédent en finançant des cliniques privées. J'ai fait valoir que notre position était claire, que nous estimions respecter la *Loi canadienne sur la santé* et que nous assurons un accès raisonnable à de tels services, comme il est exigé de le faire. Nous n'avons rien changé depuis que le gouvernement précédent a mis le tout en place.

Toutefois, j'ai aussi fourni au premier ministre du Canada des statistiques bien intéressantes, à mon avis, sur la façon dont le modèle a changé. Depuis l'apparition de la pilule abortive, le nombre d'actes médicaux a en fait diminué considérablement. L'utilisation de la pilule abortive a toutefois augmenté considérablement. Cette année, le taux d'utilisation était initialement d'environ 45 %, puis il a augmenté, atteignant environ 70 %. Ainsi, Monsieur le président, la situation observée dans la clinique découle, selon moi, d'un changement dans les besoins, ce qui reflète l'accès qui est déjà...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Merci, Monsieur le président. L'accès aux soins de santé génésique est important. Il s'agit d'une question de santé publique et d'un droit de la personne. Le manque d'accès aux soins de santé génésique a des répercussions négatives, mais Clinic 554 ne fournit pas que des soins de santé génésique. Elle fournit aussi beaucoup d'autres services importants à des groupes marginalisés de Fredericton, de l'ensemble de la province et des quatre coins des Maritimes. L'éventail des services fournis par son cabinet de médecine familiale comprend tous les champs d'activités médicales, de la pédiatrie à la gériatrie, en mettant l'accent sur les soins pour les personnes trans, LGBTQ et atteintes du VIH. Si le premier ministre visitait la clinique, il aurait une bonne idée des services qui y sont fournis et de leur importance pour la collectivité. Le premier ministre se joindra-t-il à moi et au député de Fredericton-Sud pour visiter Clinic 554 cet hiver?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Encore une fois, je vous remercie de la question. Monsieur le président, j'accorde de l'importance aux besoins en matière de soins de santé de tous les gens de la province, et c'est pourquoi le mandat de chacun de nos hôpitaux est de servir toute notre population de façon égale et de répondre aux besoins de chaque personne de

Questions orales

façon égale. Nous croyons respecter la *Loi canadienne sur la santé* à cet égard, et je serais très préoccupé si ce n'était pas le cas.

À mon avis, il ne fait aucun doute que l'occasion se présente de veiller à ce que nos établissements publics, nos hôpitaux publics et le personnel médical qui y travaille s'adaptent aux besoins, respectent la *Loi canadienne sur la santé* et tiennent compte de la réalité d'aujourd'hui. Je serais déçu de penser autrement et, en fait, je ne pense pas autrement. Je crois que les membres du personnel médical fournissent les services nécessaires. S'il y a des cas précis où il n'en est pas ainsi, j'aimerais le savoir. Je suis certain que le ministre de la Santé voudrait aussi le savoir, car notre but et notre mandat consistent certainement à fournir le meilleur service possible à tous les gens de la province.

TERRAINS BOISÉS PRIVÉS

M. DeSaulniers (Fredericton-York, AG) : Merci, Monsieur le président. Il y a des années, le Service de consultation forestière du MRN fournissait des renseignements, des conseils et des ressources de premier ordre aux propriétaires de terrains boisés privés dans la province. Notre économie rurale en a tiré profit. Grâce aux nombreuses possibilités qui en ont découlé, les propriétaires de terrains boisés privés ont pu gagner décemment leur vie. Monsieur le président, je pose ma question au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Le ministre expliquerait-il comment il prévoit faire en sorte que les propriétaires de terrains boisés privés puissent vivre décemment de leur terrain boisé, comme à l'époque?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole ici et de répondre à la question. J'ai peut-être quelques idées à cet égard. Pas plus tard que ce matin... Le député du côté de l'opposition n'a peut-être pas encore eu l'occasion de voir tous les détails, mais, dans sa déclaration de député, il a parlé d'un certain nombre de questions ayant trait au passé. Eh bien, le gouvernement actuel, depuis le début, depuis le moment où il est arrivé au pouvoir, travaille à créer la forêt de l'avenir. Ce matin, nous avons pris des mesures importantes au sujet de quelques éléments dont le député a parlé.

Nous sommes entrés dans une ère nouvelle en prenant des mesures audacieuses pour bâtir la forêt de l'avenir. Nous n'augmenterons pas la quantité de bois coupé sur les terres de la Couronne pour les cinq prochaines années. Nous redoublerons nos efforts afin de travailler avec nos propriétaires de terrains boisés privés pour qu'ils aient accès aux possibilités. Nous avons eu plus de 100 rencontres avec les parties prenantes du secteur des terrains boisés privés. Nous savons quelles sont les demandes de ce secteur. Nous déployons de grands efforts au titre de l'initiative dont nous parlons aujourd'hui. En ce qui a trait à la première partie de la question que le député du côté de l'opposition a posée, nous agissons de façon transparente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. DeSaulniers (Fredericton-York, AG) : Je remercie le ministre de sa réponse, Monsieur le président, et je me réjouis de voir une transparence accrue dans tous les aspects du gouvernement actuel. Je veux aussi mentionner au ministre les offices de commercialisation des produits forestiers. Ils sont dans un état quelque peu lamentable dernièrement, et je veux demander ceci au ministre : Donnera-t-il aux offices de commercialisation des produits forestiers le pouvoir dont ils ont besoin pour commercialiser par l'intermédiaire de leur système tous les produits dérivés du bois des propriétaires de terrains boisés privés, ce qui serait dans l'intérêt supérieur de ces propriétaires et de l'économie rurale?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, au cours de la dernière année et lors de la centaine de rencontres tenues avec les parties prenantes de toute la chaîne d'approvisionnement du secteur des terrains boisés privés, nous avons entendu dire haut et fort que nous devons faire des efforts et porter attention à certains endroits pour veiller à ce que les ressources soient disponibles et que chaque élément de cette chaîne d'approvisionnement soit bien outillé. Nous avons écouté les gens, nous avons compris et nous avons annoncé aujourd'hui que nous redoublerions d'efforts pour collaborer avec la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick. Nous travaillerons avec la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick et avec chacun des offices de commercialisation. Nous sommes déterminés à faire en sorte que le secteur privé, grâce aux terrains boisés privés, soit dynamique, soutenu et fier de mener ses activités au Nouveau-Brunswick et d'y livrer ses produits, Monsieur le président.

ÉCOLES

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Monsieur le président, j'ai une question pour le premier ministre. Hier, les gens du Nouveau-Brunswick ont observé le gouvernement actuel littéralement concéder au secteur privé un bâtiment du centre-ville ayant une grande valeur foncière, soit l'édifice du Centenaire.

Dans la région de Bath, un groupe du secteur privé a soumis une proposition pour acheter la Bath Community School et terminer les rénovations nécessaires relatives à un projet complété à 75 % pour que les enfants de la région puissent fréquenter cette école en septembre 2020. Le premier ministre s'engagera-t-il à rencontrer bientôt le groupe du secteur privé pour conclure une entente d'achat et de vente afin que le projet puisse se réaliser et que les élèves de la maternelle à la 8^e année de la région de Bath puissent retourner dans l'école qui s'y trouve?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie beaucoup le député d'en face de la question. J'ai rencontré il y a quelques mois certaines des personnes dont le député a parlé et j'aimerais beaucoup entendre la proposition en question, car c'est

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

tout à fait le genre d'initiative novatrice dont nous avons besoin en ce qui a trait à la modernisation de nos services publics. Si nous pouvons trouver des personnes qui s'engagent à l'égard d'une école, comme le font les gens de la collectivité qui ont fréquenté l'école en question, en sont diplômés et veulent la conserver malgré les énormes défis mis au jour, soit l'amiante et d'autres difficultés imprévues, durant les travaux de rénovation et de reconstruction, nous sommes tout à fait prêts à tenir une réunion. J'ai eu des échanges des plus brefs avec le premier ministre avant de répondre aujourd'hui à la question. Il a indiqué très clairement qu'il approuvait aussi une telle démarche.

J'ai hâte de travailler avec le député pour veiller à ce que nous fournissions la meilleure éducation possible à tous les élèves du Nouveau-Brunswick. Cependant, je demanderais au député, car je sais que le sujet a été traité dans la presse, de travailler avec nous lorsque nous nous efforçons de ce côté-ci de la Chambre de parvenir aux meilleurs résultats possible. Selon moi, votre attaque contre le premier ministre était quelque peu injustifiée. Merci, Monsieur le président.

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Eh bien, Monsieur le président, je n'ai pas de leçons à recevoir du ministre en matière de collaboration, car je travaille au dossier depuis décembre dernier, soit lorsque le gouvernement actuel a arrêté le projet. Nous voilà un an plus tard, et aucun progrès n'a été réalisé.

Dans un esprit de collaboration et dans l'esprit de Noël, je veux sérieusement nouer le dialogue avec le premier ministre. Le premier ministre peut-il... Les gens du groupe doivent s'entretenir avec le premier ministre. Je n'ai rien contre le ministre de l'Éducation, mais les personnes en question ont rencontré le ministre de l'Éducation à maintes reprises sans obtenir de résultats. Elles doivent rencontrer le premier ministre. Il s'agit de fonds du secteur privé. Le premier ministre écoutera-t-il la population et dira-t-il qu'il faut achever le projet? Des fonds du secteur privé pourraient être en jeu. Tout ce que nous demandons, c'est une rencontre avec le premier ministre de la province. Je pense que la demande n'est pas déraisonnable. J'aimerais que le premier ministre aborde la question parce que cela va au-delà de la politique. Il en va de l'intérêt supérieur des enfants de la région de Bath. Je veux que le premier ministre réponde à la question.

(Exclamation.)

Le président (l'hon. M. Guitard) : À l'ordre.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je ne me joindrai jamais au Parti libéral. Même si je reconnais certainement les problèmes de direction avec lesquels sont aux prises les parlementaires du côté de l'opposition, je ne souhaite pas endosser un tel rôle. Deux partis sont suffisants pour moi, et je suis dans le bon maintenant, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Dans une optique de politique fondée sur des résultats probants, assurons-nous de rappeler les faits. J'ai rencontré une fois, et non plusieurs, les gens responsables du dossier. Lors de cette rencontre, j'ai demandé une proposition. Nous attendons avec plaisir de recevoir la proposition en question. Je ne l'ai certainement pas vue. Si la proposition a été envoyée à quelqu'un d'autre, je n'en ai jamais entendu parler.

J'encourage certainement le député d'en face à venir discuter avec moi aujourd'hui après la période des questions, laquelle se terminera dans quelques secondes. Discutons de la question. Organisons une réunion à cet égard. Assurons-nous d'obtenir une véritable proposition détaillée. Si nous obtenons une véritable proposition détaillée, nous aurons matière à travailler. Par contre, les diatribes partisans lancées dans la presse et à la Chambre ne permettent pas de faire avancer la situation. Venez me voir après la réunion. Prévoyons la réunion. Élaborons un plan et agissons dans l'intérêt supérieur des enfants de la province. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Guitard) : La période des questions est terminée.

FISCALITÉ

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Lorsque je répondais hier, j'ai pris note d'une question. De façon générale, en ce qui a trait au blanchiment d'argent, à l'évasion fiscale ou aux paradis fiscaux, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont un dialogue continu au sujet de questions importantes de ce genre. Comme il s'agit de questions internationales, le gouvernement fédéral et l'Agence du revenu du Canada participent aux discussions à cet égard. À l'heure actuelle, il semble y avoir un renouvellement des efforts pour prendre la question très au sérieux. Un soutien accru a été accordé à l'Agence du revenu du Canada. Des mesures sont en oeuvre pour favoriser la transparence en matière de propriété réelle, une réunion ministérielle mixte sur le blanchiment d'argent a eu lieu cet été, et les gouvernements continuent de travailler ensemble.

Au titre de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, l'Agence du revenu du Canada perçoit et administre nos impôts sur le revenu et est aussi responsable de la vérification et des mesures d'application. Cela dit, des dialogues soutenus ont cours entre l'ARC et la province. Nous continuerons de travailler avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires à mesure que nous nous attaquerons aux problèmes en question.

Nous prenons aussi au sérieux la question des programmes fiscaux que nous gérons à l'échelle provinciale. Ils font continuellement l'objet d'examen afin de contrer l'évasion fiscale. Au titre de la propriété réelle, bien que la majorité des organisations commerciales soient utilisées à des fins commerciales légitimes, ce n'est pas le cas de certaines d'entre



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

elles. Les ministres à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale ont convenu que nous avons besoin d'aller de l'avant pour favoriser la transparence en matière de propriété réelle, et des progrès sont réalisés à cet égard. Le gouvernement fédéral cherche à améliorer la transparence en matière de propriété réelle en engageant des consultations publiques au sujet d'un registre pancanadien de renseignements sur la propriété effective, auquel le public aurait accès.

Services Nouveau-Brunswick est responsable du registre corporatif au Nouveau-Brunswick et envisage d'apporter des modifications sur la propriété réelle dans le contexte d'une modernisation possible de la *Loi sur les corporations commerciales*. Des mesures à cette fin seront proposées au gouvernement en début d'année, dont la mise en place d'un processus de consultation qui en découlerait. Merci, Monsieur le président.

M. Savoie (Saint John-Est, PC) : Merci, Monsieur le président. Pendant la période des questions...

(Exclamation.)

Le président (l'hon. M. Guitard) : Voici comment les choses fonctionnent : une question a été posée hier, et la réponse n'a été donnée que ce matin. Selon la procédure, vous avez droit à une question maintenant que le premier ministre a répondu. Le premier ministre a le droit de donner une autre réponse. Avez-vous une question au sujet de ce qui vient d'être dit? Voilà qui ne me surprend pas.

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée et je vous remercie beaucoup d'avoir trouvé la réponse. Comme vous l'avez dit — et j'en suis très conscient —, un grand nombre de mesures ont été prises à l'échelle fédérale, et nous pourrions prendre un grand nombre de mesures à l'échelle provinciale pour révéler l'ampleur de l'évasion fiscale. Je suis content d'entendre que des mesures seront proposées.

Ma question d'hier portait vraiment sur la propriété réelle. Services Nouveau-Brunswick a fait du travail à ce sujet. Par l'entremise du président, s'agit-il d'un engagement, Monsieur le premier ministre? S'agit-il d'un engagement selon lequel des mesures seront proposées en début d'année? La propriété réelle nous fournira les renseignements dont nous avons besoin pour déterminer qui pratique effectivement l'évasion fiscale.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question supplémentaire. Oui, voilà ce que je crois comprendre, et, certainement, compte tenu des détails que je viens de présenter, Services Nouveau-Brunswick, qui est responsable de la question, examine la situation dans tout son contexte afin que nous proposions un processus de consultation en début d'année. Voilà mon intention, et je demanderai plus de précisions quant au processus exact.